



HÉRITAGE FAUNE

La **fondation** de la Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Document d'information

Programme d'aide financière « Miniprojet faunique »

Héritage faune, fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques, tout en respectant la mission de la Fédération.

1. Objectifs

- ✓ Encourager les associations membres à développer et à réaliser des projets à caractère faunique et mettre en valeur les chasseurs et les pêcheurs par le biais de ces activités ;
- ✓ Récompenser les efforts des associations membres de la Fédération qui réalisent des « miniprojets » de protection, de conservation et d'aménagement des habitats fauniques.

2. Organismes admissibles

Le projet s'adresse aux **organisations membres** de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

3. Exemples de « miniprojets » admissibles

- ✓ Aménagement pour la petite faune;
- ✓ Construction, installation et suivi de réseaux de nichoirs;
- ✓ Bagueage d'oiseaux;
- ✓ Nettoyage de cours d'eau;
- ✓ Protection d'habitats par l'entremise d'ententes avec des propriétaires privés, municipalités ou gouvernements;
- ✓ Etc.

4. Évaluation des projets

La gestion de ce programme de bourse est sous la gouverne du conseil d'administration d'Héritage faune. Il veille au respect des critères d'admissibilité du programme de chaque projet avant le tirage au sort qui a lieu lors du congrès annuel de la Fédération.

Vous pouvez soumettre un maximum de **deux (2) projets par année**. Toutefois, lorsque votre organisation a été choisie une première fois, nous devons rejeter les demandes supplémentaires.

Les critères d'admission sont les suivants :

- ✓ Les projets devront être réalisés afin de bonifier des sites où il peut y avoir du prélèvement.
- ✓ Les projets devront avoir été **réalisés l'année précédant la date du tirage, preuve à l'appui**.
- ✓ Les projets ne doivent pas avoir bénéficié d'une subvention d'Héritage faune pour l'année demandée.
- ✓ Les projets doivent être à caractère faunique.

5. Date limite de participation et modalités d'inscription

- ✓ Le formulaire doit être reçu au maximum le **1^{er} mars** de l'année courante, par courriel ou par la poste à l'adresse de la fondation :

Héritage faune
162, rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2P5
Téléphone : 418-878-8999, sans frais : 1888-523-2863
Télécopieur : 418-878-8980
Courriel : info@fedecp.com
Site Internet : www.fedecp.com